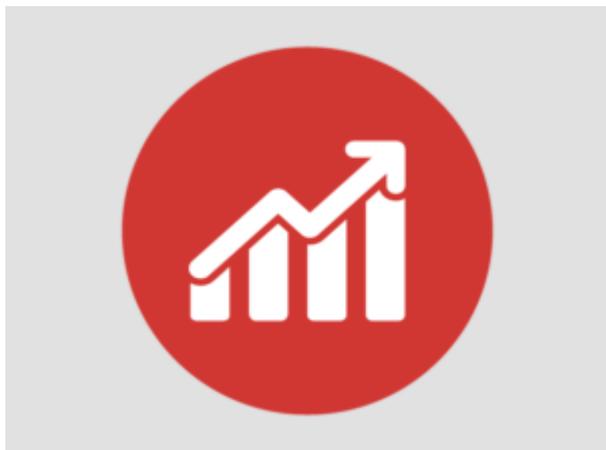


# Working Safely with Ornamental Trees: Protecting Yourself, Your Team, and Your Trees Stats and Facts – French



## FAITS

1. **Chutes de Hauteur** : les élagueurs et les jardiniers grimpent sur des échelles, dans des arbres ou utilisent des nacelles élévatrices. Les chutes sont fréquentes et mortelles. L'utilisation systématique de harnais, de garde-corps et d'ancrages pour camions nacelles est essentielle.
2. **Risques de Choc** : les branches, les arbres, les outils ou les équipements peuvent heurter les travailleurs ou leurs collègues pendant l'élagage ou l'abattage. Le port de casques, de vêtements haute visibilité et la communication au sein de l'équipe sont essentiels.
3. **Risque d'électrocution** : les branches ou les outils qui entrent en contact avec des lignes électriques aériennes sous tension causent environ 14 % des décès parmi les élagueurs. Il est essentiel de maintenir une distance de sécurité et de porter des équipements isolants.
4. **Blessures Causées par les Tronçonneuses et les Outils** : les tronçonneuses et les scies à main peuvent causer des coupures graves, des brûlures et des blessures aux yeux. Il est important d'utiliser des jambières, des gants et des protections pour les yeux et le visage, et de s'assurer que les outils sont bien entretenus.
5. **Bruit et Lésions Auditives** : le bruit des outils électriques et des broyeurs dépasse les niveaux de sécurité. Portez systématiquement des protections auditives.
6. **Système de Binôme et Préparation au Sauvetage** : de nombreux grimpeurs travaillent seuls. L'absence de personnel de sauvetage au sol contribue à retarder les interventions d'urgence. Les équipes doivent toujours travailler en binôme et disposer d'un équipement de sauvetage sur place.

## STATISTIQUES

- En 2024, l'OSHA a enregistré 5 190 décès sur le lieu de travail, dont environ 100 cas (2 %) liés à l'aménagement paysager et à l'entretien des arbres. Les chutes (40 %) et les incidents liés à des chocs avec des branches ou des équipements (20 %) ont été les principales causes, soulignant l'importance de la protection contre les chutes et du port du casque.
- En 2024, les violations des règles relatives aux EPP (29 CFR 1910.132) se sont classées au 6e rang dans le secteur de la construction et les industries connexes (1 876 citations), notamment en raison de l'utilisation de gants ou de

HVSA inadéquats pour les travailleurs arboricoles. Les infractions à la protection contre les chutes (29 CFR 1926.501) se classaient au premier rang (5 423 citations), ce qui est critique pour l'escalade d'arbres.

- Une étude du NIOSH réalisée en 2022 a révélé que 25 % des travailleurs de l'entretien des arbres exposés à des pesticides ne disposaient pas de gants ou de respirateurs résistants aux produits chimiques, ce qui augmentait les risques d'irritation cutanée ou de problèmes respiratoires.
- WorkSafeBC a signalé 25 à 30 décès liés à la construction par an en Colombie-Britannique (2020-2023), les travailleurs arboricoles étant exposés à des risques de chute (35 %) et d'accidents par choc (15 %) lors de l'élagage ou de la plantation. Les casques de sécurité et les équipements de protection individuelle haute visibilité sont essentiels.
- En 2024, l'Ontario a introduit des amendes pouvant atteindre 500 000 dollars pour les infractions répétées à la santé et à la sécurité au travail, y compris le non-respect des EPP, ce qui a eu un impact sur les entreprises d'entretien des arbres qui ne fournissaient pas d'équipement de sécurité adéquat.